

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-MARCEL-LES-VALENCE**

Code Postal 26320  
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 29/11/2021 à 20 heures**

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Procuration	Destinataire procuration
VALLA Jean Michel	X				
MONTMAGNON Marie	X				
SIMONET Eric	X				
KUBICKI Anne Charlotte	X				
BARO Vincent		X			
BENSADI Schahrazad	X				
BELDA Gilbert	X				
PLEINET Joelle	X				
ZANI Patrick	X				
ALLEON Aurélie	X				
DESPESE Paul	X				
LEFEVRE Thomas	X (arrivé 21h)				
POURRET Bernard	X				
SŒUR Christelle	X				
AROD Barbara			X	X	Monsieur le Maire
BOREL Pauline	X				
CHARBONNEL Anne	X				
DEVAL Pierre	X				
DESPLANQUES Gaspar			X	X	Mme BENSADI SCHAHRAZADE
MEYER Marie Thérèse	X				
MICHEL DIT BARON Fabien			X	X	Mme MONTMAGNON Marie
OBOUSSIER Pascal	X				
ROBIN Frédéric		X			
RUNDLER Béate	X				
VICTOURON Sandrine	X				
BANC Chrystel		X			
JEUNOT Florian	X				
MAZEROUX Camille			X	X	Mme TEYSSOT Béatrice
TEYSSOT Béatrice	X				

NOMBRE PRESENTS :( à 20h) - 20 / (à 21h) - 21

NOMBRE PROCURATIONS : 4

NOMBRE DE VOTANTS : 25 à partir de 21h

Joelle PLEINET est nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité

## AFFAIRE n°1: URBANISME : DEBAT SUR ORIENTATIONS GENERALES DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat :

Ouverture du débat : 20h00

En préambule, et pour mieux comprendre les orientations du PADD du PLU de St Marcel lès Valence, il convient de se remémorer les documents supra-communaux qui s'imposent à notre réglementation locale.

- *Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) : le SCOT délimite sur notre commune un périmètre urbain dans lequel seront autorisées de nouvelles urbanisations. Ce périmètre s'étend de la voie ferrée jusqu'aux petits Eynard et pour partie sur le quartier de Thodore. Il exclut totalement la partie haute de St Marcel lès Valence et toutes les anciennes réserves foncières à destination commerciales et d'activités du PLU actuel, soit 30 hectares en moins. Pour mémoire, le SCOT n'autorisera aucune nouvelle zone d'activité sur la Commune et limitera l'extension des zones actuelles à 1 hectare cumulé sur le territoire Communal !  
En l'intérieur de ce périmètre, il est acté deux enveloppes où il sera possible de proposer de nouvelles zones à l'urbanisation. On distingue une enveloppe principale et une enveloppe secondaire.*
- *Le Plan Local de l'Habitat : (PLH) : Ce document réalisé par les Services de l'Agglomération Valence Romans, a pour vocation sur notre Commune
 
  - o de déterminer le nombre de logements nouveaux à réaliser par commune sur le territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal. Pour la Commune, il a fixé la progression annuelle de nouveaux logements à 39, soit sur la durée du PLU, 390 logements nouveaux.
  - o de déterminer la nature des logements à créer.
  - o de déterminer la consommation foncière maximale, soit inférieure à 11 hectares et la densité moyenne minimum par hectare fixée à 32 logements/hect
  - o de déterminer la typologie des nouveaux habitats, à savoir logement collectifs (30%), logements intermédiaires (50%) et logement individuel (20%)*
- *Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation, qui va obérer les zones urbanisables le long de la Barberole et plus particulièrement sur le secteur des Petits Eynards, en délimitant des zones inconstructibles, alors qu'elles se situent dans le périmètre urbanisable du SCOT.*

*A ces contraintes supra-communales, il convient également de rappeler les directives de l'Etat de densification des centres urbains déjà existants et des hauteurs des bâtiments à augmenter, et les perspectives d'évolution de notre population de 1.5% sur la durée du PLU, soit 1000 habitants de plus sur 12 ans. A ce titre, un travail de diagnostic sur les dents creuses a été fait et un potentiel de 1.8 hectare a été recensé.*

*Une fois que l'on a compulsé ces données et CONTRAINTES, on a essayé de déterminer les axes de développement de notre PLU. On a retenu les axes suivants :*

- *Renforcer le centre-ville
 
  - o Construire la plupart des logements neufs en **centre-ville** (environ 195) en renouvellement de friches et foncier disponible : sur le terrain du 105 avenue de Provence (9700 m<sup>2</sup>), sur la friche « Baternel » (6000 m<sup>2</sup>), sur le terrain municipal de la rue de la Liberté (actuels CTM et boulodrome, 4200 m<sup>2</sup>), et sur un verger situé en entrée de ville, l'avenue de Provence (5750 m<sup>2</sup>).
  - o Confirmer le centre de Saint-Marcel-lès-Valence comme lieu de concentration des équipements publics, de commerces et de services de proximité.
  - o **Qualifier le réseau d'espaces publics** : places, placettes, cheminements piétons et cyclables
  - o Encourager le logement en **réhabilitation** dans le centre ancien, avec un objectif de 70 logements à réhabiliter dans le temps du PLU (10 ans).
  - o Renforcer les **liens piétons et cyclables**, ainsi qu'en transport en commun, entre les hameaux et le centre-ville.*

- *Affirmer l'axe de l'avenue de Provence comme axe de déplacements doux et collectifs majeur, entre les Couleures (Valence) et la gare TGV (Rovaltain).*
- *Développer une urbanisation durable des hameaux de Thodure et des Eynards*
  - *Permettre la construction de **54 logements environ au hameau de Thodure** (consommation foncière 2,4 hectares).*
  - *Permettre la construction de **55 logements environ au hameau des Eynards** (consommation foncière 2,2 hectares).*
  - ***Varié la programmation de logements** dans ces hameaux entre le collectif, l'intermédiaire, l'individuel ; et **demandé 50% minimum de logements sociaux** dans les opérations neuves.*
  - *Encourager la production de logements durables : privilégier les orientations face au sud, protéger les baies exposées, ne pas imperméabiliser et végétaliser les pieds de façade, utiliser les énergies renouvelables et les techniques alternatives, laisser les clôtures perméables.*
  - ***Protéger les abords des hameaux traditionnels** (inconstructibilité des abords, plantations...).*
  - ***Renforcer les liens piétons et cyclables** entre les hameaux et le centre-ville et ses équipements.*
- *Soutenir l'activité économique*
  - ***Restituer des terrains à la zone agricole** et mettre un terme à l'étalement urbain généralisé*
  - ***Renouveler la zone d'activité des Plaines** au nord-est de la commune au contact du projet ROVALTAIN, en permettant une certaine densification sur le modèle qualitatif développé à proximité de la gare.*
  - ***Requalifier** les secteurs d'activité d'entrée de ville : clôtures, espaces extérieurs, plantations...*
  - *Encourager la mixité fonctionnelle au sein du tissu bâti habité (services, bureaux, travail partagé,...).*
  - *Optimiser la desserte numérique, notamment en dehors du centre-ville, par la mise à disposition de la fibre optique.*
- *Défendre les richesses environnementales et paysagères de la Commune*
  - ***Renforcer les corridors écologiques recensés** : talus boisé , la Barberolle et ses rives, vallon du Chantre, et consacrer le corridor d'intérêt supra-communal identifié au SCOT au nord-est de la commune.*
  - ***Protéger les milieux humides** liés à la Barberolle ; ne pas construire au sein de la zone inondable.*
  - ***Protéger la ressource en eau** en respectant les contraintes des zones de captage.*
  - *Permettre la mise en œuvre de deux « portes vertes » en entrée sud-ouest et nord-est de la commune, de part et d'autre de l'axe central.*
  - *Défendre la « nature ordinaire » au sein des espaces habités : préservation des grands arbres, maintien d'espaces libres bien exposés et végétalisés, jardins potagers,... et ainsi encadrer la densification des secteurs pavillonnaires anciens.*

*Sur l'ensemble du territoire, le PLU prévoit environs 11 hectares de surface d'urbanisation, dont 5.7 en zone urbaine, et 4.6 en extension nouvelle. Ce qui pourrait représenter 390 logements neuf, plus 10 en changement de destination. Pour mémoire, par rapport au PLU actuel, il est à noter que 50 hectares vont être rendus à l'agriculture.*

*Des orientations d'aménagement (OAP) seront également proposées pour essayer d'organiser au mieux ces zones à urbaniser afin qu'elles respectent en tout point les contraintes du SCOT, du PLH, et du PPRi et les attentes communales en matière d'urbanisation.*

- *Des OAP seront proposées sur le secteur urbain*

*En terme de planning, une réunion publique de présentation du présent PADD a été réalisé le 23 novembre dernier et 3 permanences de concertation ont été organisées ces trois derniers samedis matins.*

*Une réunion des Personnes Publiques Associées sera programmée prochainement pour présentation du PPAD, les OAP seront réalisées début 2022, et si tout se passe bien, on pourrait arrêter le projet de PLU en juin 2022 et proposer l'enquête publique à la rentrée de septembre 2022.*

*Mme TEYSSOT :*

*Quelles sont les raisons qui ont porté le choix d'urbaniser le secteur de THODURE ? Il semble que des terrains plus proches du centre-ville auraient pu être proposés à l'urbanisation ?*

*Monsieur le Maire*

*Les choix des extensions des urbanisations sont très contraints. En effet et comme évoqué précédemment, le SCOT a permis lesdites extensions que sur deux secteurs, les Petits Eynards et Thodure. Le PRRi, a obéré une grande partie des terrains des petits Eynards. Aussi, et pour permettre de remplir les objectifs du PLH en matière de construction et sans vouloir densifier d'avantage le centre-ville, Thodure restait le seul foncier disponible*

*Mme TEYSSOT :*

*Alors pourquoi ne pas avoir proposé les terrains de Thodure qui se trouvent au plus près du centre-ville ?*

*Monsieur le Maire*

*Ces terrains sont impactés par la servitude Bruit de la LACRA et ne peuvent pas recevoir dans la bande des 100 mètres de nouvelles urbanisations.*

*Monsieur JEUNOT*

*Pourquoi avoir écarté le secteur du Plateau ?*

*Monsieur le Maire*

*Malheureusement ce secteur n'a pas été retenu dans les enveloppes du SCOT. Si on reprend la carte du SCOT vous constaterez que l'enveloppe du SCOT s'arrête à la voie ferrée et que le secteur dit du plateau en est exclu. Pour mémoire, ce secteur souffre également d'une mauvaise desserte en Eaux Usées et le point de passage du réseau sous la voie ferrée pose des difficultés.*

*Mme TEYSSOT*

*Y-a-t-il eu une concertation avec le public sur ce document ?*

*Monsieur le Maire*

*Oui, comme rappelé tout à l'heure, nous avons organisé une réunion publique le 23 novembre dernier, où une cinquantaine de personnes ont pu s'exprimer sur le projet. Nous avons également organisé 3 permanences avec les élus membres de la commission PLU lors du marché hebdomadaire du samedi matin, et un dossier a été réalisé sur le PADD dans le dernier Point Commun de fin octobre.*

*Monsieur le Maire :*

*En synthèse,*

- on peut rappeler que les Schémas d'aménagement des futures OAP, prendront en comptes les voiries d'accès, la mixité des flux, piétons, modes de transports doux, collectifs et individuels,*
- que les surfaces à urbaniser présentées ce soir dans le PADD sont le résultat d'arbitrage entre le SCOT, le PLH de l'Agglomération et le PPRi de l'Etat et qu'au final, le choix des urbanisations futures nous échappe pour une grande partie*

*Fin du débat 20H45*

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**AFFAIRE n°2 : FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - RUGBY**

Rapporteur : Conseiller délégué aux Sports

votants pour 24

*le Conseil Municipal valide le versement de subventions exceptionnelles au profit du club de Rugby pour l'aide à l'emploi et pour l'organisation de la cérémonie d'inauguration du nouveau local du club.*

**AFFAIRE n°3 : FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - HARMONIE - RENAISSANCE - FETE DE L'ETE 2021**

Rapporteur : Le Maire

Votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention au profit de l'association Harmonie Renaissance pour les frais d'animation occasionnés pour la Fête de la musique 2021. Monsieur le Maire, rappelle que les années antérieures, cette subvention était incorporée dans la subvention globale annuelle, mais que cette année et en raison du contexte sanitaire, cette subvention n'avait pas pu être incorporée à la subvention annuelle de fonctionnement allouée à l'association.*

**AFFAIRE n°4 : FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COMITE DES FETES - ANIMATIONS COMMERCIALES NOELS 2021**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le conseil Municipal valide le versement d'une subvention exceptionnelle au profit du comité des fêtes pour l'animation des festivités de fin d'année. Monsieur le Maire, rappelle qu'en raison du contexte sanitaire actuel, cette subvention n'a pas pu être versée l'année dernière*

**AFFAIRE n°5 : FINANCES - COMITE DES FETES - CONVENTION D'OBJECTIFS**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide le projet de convention d'objectif présenté à intervenir avec l'association du Comité des Fêtes pour l'animation commerciale de fin d'année*

**AFFAIRE n°6 : FINANCES - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PONT DE LA ROCHE**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 de dissolution du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.*

**AFFAIRE n°7 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE n°2**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°2 qui reprend comptablement le versement de l'acompte relatif à l'acquisition immobilière Avenue de Provence.*

**AFFAIRE n°8 : FINANCES - REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLES - COVID-19**

Rapporteur : Eric SIMONET, Adjoint au Patrimoine

votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement des locations de salles municipales qui n'ont pas pu être honorées à cause du contexte sanitaire actuel.*

**AFFAIRE n°9 : RESSOURCES HUMAINES - INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve l'instauration d'une indemnité forfaitaire complémentaire relative à la tenue des bureaux de vote par les agents communaux. Monsieur le Maire précise que cette indemnité permettra de faire appel à des agents communaux, le cas échéant, pour assurer la tenue des bureaux de vote*

**AFFAIRE n°10 : RESSOURCES HUMAINES - RIFSEEP - COMPLEMENT**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modalités complémentaires du dispositif relatif au régime indemnitaire des agents. Monsieur le Maire rappelle que ces compléments ne concernent que la filière technique et plus particulièrement les cadres d'emploi des techniciens territoriaux et des Ingénieurs territoriaux.*

**AFFAIRE n°11 : RESSOURCES HUMAINES - CDG26 - CONVENTION UNIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide la proposition de convention unique santé et sécurité au travail proposée par le CDG 26. Monsieur le Maire précise que cette convention remplacera la convention actuelle, et proposera des services plus élargis dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.*

**AFFAIRE n°12 : RESSOURCES HUMAINES - ASSURANCE COMPLEMENTAIRE - AGENT - CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire décide de rejoindre le dispositif d'assurance complémentaire mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Drôme.*

**AFFAIRE n°13 : RESSOURCES HUMAINES - CDG26 - CONVENTION UNIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide ce nouveau dispositif relatif à la santé et à la sécurité au travail*

**AFFAIRE n°14 : RESSOURCES HUMAINES - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux qui lui ont été présentées.*

**AFFAIRE n°15 : RESSOURCES HUMAINES - REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'USAGE DES VEHICULES DE SERVICE ET MODALITE D'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE SERVICES AUX AGENTS**

Rapporteur : Le Maire

votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur relatif à l'usage des véhicules de service et aux modalités d'attribution desdits véhicules.*

**AFFAIRE n°16 : ACTION SOCIALE - CREATION D'UN GUICHET ENREGISTREUR DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Rapporteur : PLEINET Joelle, Adjointe à l'action sociale

votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide la décision de création d'un guichet enregistreur des demandes de logements sociaux au sein de la Collectivité. Mme l'Adjointe à l'action sociale précise que l'installation de ce dispositif au sein de la mairie, permettra une gestion plus efficiente des demandes de logements pour les administrés Saint Marcellois.*

**AFFAIRE n°17: ACTION SOCIALE - MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET RESILIATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

*Rapporteur* : PLEINET Joelle, Adjointe à l'action sociale  
votants pour 25

*Le Conseil Municipal approuve le projet de convention territoriale globale élaborée par la C.A.F et les services de Valence Romans Agglomération, décide de procéder à la résiliation du Contrat Enfance Jeunesse actuel, et acte des nouvelles modalités des financements CAF sur ces domaines d'intervention.*

**AFFAIRE n° 18 : FONCIER - ACQUISITION PARCELLE ZI 008**

*Rapporteur* : Le Maire  
votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 390 m<sup>2</sup> au prix de 20 € /m<sup>2</sup>.*

**AFFAIRE n°19: FONCIER - ACQUISITION PARCELLE AB 011**

*Rapporteur* : Le Maire  
votants pour 25

*Le Conseil Municipal valide l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 173m<sup>2</sup> à l'euro symbolique*

**AFFAIRE n°20 : Compte rendu des Décisions**

*Rapporteur* : Monsieur le Maire

<b>N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>	<b>Incidence financière</b>
23	29/09/2021	REMBOURSEMENT FRAIS ESSENCE AGENT COVID	40 € TTC
24	29/09/2021	MP2020-003_LOT7_AVENANT 1	1131,29 € HT
25	04/10/2021	BAIL - IMMEUBLE AH 430	1000 € TTC
26	05/10/2021	REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT FESTIVAL AVIGNON - ELUS	349,4 TTC
27	11/10/2021	MP2020-003_LOT8_AVENANT 1	1287,30 € HT
28	14/10/2021	MP2020-003_LOT2_AVENANT_1	1188,58 € HT
29	20/10/2021	MP2021-004- ETUDE URBAINE	19750 € HT
30	20/10/2021	MP2020-003_LOT7_AVENANT 2	'-80,97 € ht
31	25/10/2021	LLD - Véhicule électrique de service	295€ TTC/mois
32	26/10/2021	MP2020-003_LOT2_AVENANT_2	5069,22 € HT
33	02/11/2021	MP2020-003_LOT5_AVENANT_1	995,00 € HT
34	17/11/2021	REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT INTERVENANT MEDIATHEQUE	89 € TTC

Levée de séance à 21h40.